Séance du mardi 6 novembre 2012 à 20h30

Présidence de Monsieur Cyril PELLEVAT, Maire.

Monsieur Frédéric MERANDON a été nommé secrétaire de séance.

Présents : CHABOD Frédéric, CIABATTINI Alain, GOBET Marie-Claire, GOLINELLI Joëlle, GROS Laurent, MERANDON Frédéric, MURRIS Isabelle, NOURRISSAT Johane, PELLEVAT Cyril, PERNET Marie-Pierre, THABUIS Bruno, VIAL Jean-Claude.
Absent excusé : GUIMET Nicolas (pouvoir A. CIABATTINI).
Absent : SCHMITT Lionel.
Date de convocation du Conseil Municipal : 31.10.2012.
Nombre de conseillers : 14 **Quorum** : 8 **Présents** : 12.

Après approbation du compte-rendu de la séance précédente, le conseil municipal passe ensuite à l'examen de l'ordre du jour.

Compte-rendu des décisions du maire

Monsieur Le Maire fait un point sur les décisions prises dans le cadre de sa délégation de pouvoirs du conseil municipal et qui portent notamment sur les affaires juridiques actuellement en cours avec le transfert de l'intégralité de celles-ci auprès du cabinet d'avocat MPC à Paris, de la régularisation d'un avenant en plus-value avec le Cabinet Uguet pour la sécurisation de la RD202 et de la prise d'un arrêté municipal pour la fermeture de l'agorespace au public suite aux nombreuses dégradations et incivilités constatées. Au titre des projets à venir, il fait part du remplacement des abris-bus dégradés par de nouveaux abris-bus à l'identique du dernier installé sur la RD202 et d'une demande de chiffrage des travaux de sécurisation de l'entrée de la commune auprès du Cabinet UGUET.

2012-11-01 Comptabilité : attribution d'une indemnité de conseil au nouveau receveur municipal

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une indemnité de conseil est versée au Trésorier Principal au titre des prestations fournies personnellement en dehors de l'exercice de fonctions auprès des communes et des établissements publics locaux. Cette indemnité de conseil est acquise au comptable pour la durée du mandat du Conseil Municipal et elle est attribuée nominativement par délibération après demande explicite de l'intéressé.

Après le départ de Monsieur LANFANT, Trésorier Principal, Monsieur Michel AMADE, son successeur, a sollicité l'attribution de ladite indemnité de conseil par courrier en date du 11 septembre 2012 à compter de sa date de nomination au 1er avril 2012.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article 97 de la loi N°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat au titre des prestations fournies personnellement par eux en dehors de l'exercice de leurs fonctions,
Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 fixant les fonctions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor,
Vu le courrier en date du 11 septembre 2012 de Monsieur Michel AMADE, Trésorier Principal, sollicitant le versement de l'indemnité de conseil,

- **Décide** d'attribuer à Monsieur Michel AMADE, nommé Trésorier Principal d'Annemasse, l'indemnité de conseil au taux annuel de 100% durant toute la durée du mandat, sauf délibération contraire. Ladite indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

2012-11-02 Comptabilité eau : admission en non valeurs produits irrécouvrables

Vu la demande adressée par Monsieur le Trésorier Principal d'Annemasse, soumettant aux membres du conseil municipal, l'admission en non valeurs de titres de recettes émis de 2008 à 2011, pour le recouvrement de produits du budget eau, d'un montant de 749,71 euros et 231,38 euros ;

Considérant que le comptable a bien diligenté toutes les poursuites nécessaires au recouvrement des titres de recettes concernés et qu'il a fourni les états des produits irrécouvrables ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** d'admettre en non valeurs les titres de recettes soumis par le comptable de la collectivité ;
- **Dit** que le montant de l'assainissement sera récupéré auprès du Syndicat de Bellecombe ;
- **Dit** que la dépense sera mandatée à l'imputation 6541 et 6542 - Pertes sur créances irrécouvrables du Budget Eau 2012.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

2012-11-03 <u>Acceptation du périmètre du futur syndicat mixte dénommé « Syndicat des Eaux des Rocailles et de Bellecombe »</u>

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2121-1 à L2123-35 ;
Vu la loi N°2010-1563 du 16 décembre 2010 modifiée de réforme des collectivités territoriales, notamment son article 61-III ;
Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunal notifié par Monsieur Le Préfet de la Haute-Savoie par courrier du 26 avril 2011,
Vu la délibération du comité syndical du syndicat intercommunal de Bellecombe en date du 27 juin 2012 se prononçant favorablement sur sa fusion avec le syndicat intercommunal des eaux des Rocailles ;
Vu la délibération du comité syndical intercommunal des eaux des Rocailles en date du 27 juin 2012, se prononçant favorablement sur sa fusion avec le syndicat intercommunal de Bellecombe ;
Vu l'arrêté N°2012289-0013 de M. le Préfet de la Haute-Savoie fixant le périmètre du syndicat mixte issu de la fusion du syndicat intercommunal de Bellecombe avec le syndicat intercommunal des eaux des Rocailles ;
Considérant l'intérêt pour les deux syndicats de Bellecombe et des Rocailles -ainsi que pour les communes adhérentes- de fusionner pour optimiser le fonctionnement des services de l'eau potable et de l'assainissement sur leurs territoires respectifs ;
Entendu l'exposé de Monsieur Le Maire, qui précise notamment que ce syndicat est à la carte et que outre les compétences assainissement, appui technique concernant l'urbanisme et rivière déléguées par la commune d'Arthaz, la compétence eau pourrait lui être transférées ultérieurement après délibération spécifique du conseil municipal d'Arthaz ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Accepte** le périmètre du futur syndicat mixte dénommé « Syndicat des Eaux des Rocailles et Bellecombe » ;
- **Nomme** Madame Marie-Pierre PERNET et Monsieur Cyril PELLEVAT, délégués titulaires ainsi que Monsieur Frédéric CHABOD, délégué suppléant ;
- **Prend** note qu'une réunion avec les conseillers municipaux sera prochainement organisée avec les présidents des syndicats de Bellecombe et des Rocailles afin d'étudier l'opportunité du transfert de la compétence eau au nouveau syndicat.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

<u>Point sur les projets en cours</u>

- <u>Lancement révision générale du PLU</u> : considérant les procédures contentieuses en cours à l'encontre du PLU, des modifications à apporter à celui-ci quant à la rectification de l'assiette cadastrale et également de l'intégration des dispositions de la Loi Grenelle II, il convient de prévoir dès à présent le lancement de la révision générale du PLU actuel. Un appel d'offre pour le choix du Bureau d'Etude sera donc prochainement lancé.

- Projet rénovation Bâtiment Jules Ferry : l'appel d'offre pour le marché de maîtrise d'œuvre sera lancé courant semaine 46 pour un montant prévisionnel de travaux prévu à 1.500.000 euros HT comprenant également l'aménagement des abords.
- Travaux d'extension réseau eau potable secteur Combes-La Chapelle : Les travaux ont débuté le 24 octobre dernier et toute la section en diamètre 200 a été posée.
- Sécurisation routes : **.** *Secteur Loëx/Chapelle* : une réunion avec les résidents de ce secteur s'est tenue en mairie d'Arthaz le 11 octobre dernier afin de présenter le projet de sécurisation réalisé par les services du Conseil Général. Les travaux entièrement financés par le Département se montent à la somme de 310.000 euros HT.

. *Route des Cormants* : deux rétrécissements avec coussins berlinois ont été réalisés afin de limiter la vitesse sur cette voie. La signalétique a été mise en place.

. *Chemin des Côtes* : Une réunion avec les résidents de ce secteur s'est tenue en mairie d'Arthaz, le 18 octobre dernier. Bien que dans un premier temps une solution intermédiaire à la fermeture de la route a été abordée, celle-ci n'est cependant pas suffisamment sécuritaire pour les usagers et le conseil municipal finalement décide à la majorité de prévoir la fermeture de la route en bas de la RD1205.

Rapport des commissions

- Commission communication : la prochaine réunion de la commission en vue de la préparation du bulletin de fin d'année aura lieu le mardi 20 novembre à 20h00.
- CCAS : la prochaine commission intercommunale d'urbanisme aura lieu le 7 Novembre. Au Kart des élus du 27 octobre dernier, l'équipe d'Arthaz a fini deuxième.

Informations et questions diverses

- Cérémonie 11 novembre : elle aura lieu à 10h00 devant le monument aux morts et sera suivi par un vin d'honneur.
- Arthaz Sports : Monsieur David PERREIRA ayant démissionné de l'association, un nouveau président a été nommé, il s'agit de Monsieur Claude ROSSAT.
- Natura 2000 : Une réunion aura lieu à Arthaz afin de rencontrer les propriétaires des parcelles situées dans le secteur concerné par Natura 2000 dans le but de les informer sur les aides financières et actions techniques pouvant être mises en place pour l'entretien et la restauration des coteaux secs ainsi que des espaces boisés.
- Carte du bruit : une réunion de travail a eu lieu le 30 octobre dernier dans le but de prévoir la mutualisation de la réalisation de celle-ci avec Annemasse Agglo et toutes les communes concernées par les PPBE dont Arthaz fait partie.

2012-11-01 Comptabilité : attribution d'une indemnité de conseil au nouveau receveur municipal

2012-11-02 Comptabilité eau : admission en non valeurs produits irrécouvrables

2012-11-03 Acceptation du périmètre du futur syndicat mixte dénommé « Syndicat des Eaux des Rocailles et de Bellecombe »

❖ Signature des conseillers présents

NOMS ET PRENOMS CONSEILLERS PRESENTS	SIGNATURE
PELLEVAT Cyril	
PERNET Marie-Pierre	
GROS Laurent	
CIABATTINI Alain	
THABUIS Bruno	
MERANDON Frédéric	
CHABOD Frédéric	
GOLINELLI Joëlle	
NOURRISSAT Johane	
VIAL Jean-Claude	
GOBET Marie-Claire	
MURRIS Isabelle	